

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**AYEZ LES BONS RÉFLEXES**

Document à conserver



1 place de la Mairie  
07400 MEYSSE

04 75 52 96 21  
mairie@meysse.com

Commune de Meysse  
[www.meysse.fr](http://www.meysse.fr)

# Sommaire

**3** Le mot du Maire

**4** Les risques naturels

**9** Les risques technologiques

**11** Les autres risques

**15** Le kit d'urgence en situation de crise

**16** Rappel des bons réflexes

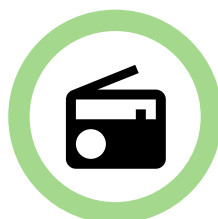
## Les risques majeurs

*Un risque majeur est un évènement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.*

### LES RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS GÉNÉRAL



Préparez  
la mise à l'abri  
ou l'évacuation



Écoutez  
les médias  
Radio France



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école



Évitez de téléphoner  
sauf en cas  
d'urgence médicale

### LES NUMÉROS UTILES

Pompiers : **18**    Appel d'urgence pour sourds et malentendants : **114**  
SAMU : **15**    Numéro d'appel d'urgence européen : **112**  
Police : **17**    Numéro en cas de canicule : **0 800 06 66 66**

# Le mot du Maire

Les évènements climatiques nous rappellent qu'il n'y a pas de territoire exempt de risques naturels. L'industrialisation apporte également son lot de risques technologiques potentiels.

L'actualité nous rappelle trop souvent également que les communes sont, à des degrés divers, exposées à certains risques. C'est pourquoi il appartient au Maire d'informer chaque habitant de sa commune. Vous avez entre les mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) actualisé, dont la vocation est de vous informer le mieux possible des risques existants et de la conduite à tenir. Ce document, comme la version précédente, se veut précis, imagé, ce qui le rend agréable à lire. Vous y trouverez tous les renseignements sur les risques majeurs et toutes les consignes à appliquer en cas d'alerte.

Dans cette deuxième édition, ce DICRIM est disponible et téléchargeable sur le site internet de la Ville de Meysse. Vous pouvez également le consulter en Mairie.

Le DICRIM accompagne le Plan Communal de Sauvegarde qui permet à la collectivité d'organiser l'assistance à la population en cas de sinistre important (cellule de crise, hébergement et restauration). Comme vous allez le découvrir ou le redécouvrir notre Commune est exposée, d'une part aux risques naturels : inondation, gonflements des argiles, mouvement de terrain, sismicité, feux de forêt, mais aussi aux risques technologiques : rupture de barrage, transport de matières dangereuses, risque nucléaire. Dans la gestion de crise, notre objectif se définit en trois parties :

- informer pour mieux appréhender l'événement
- sauvegarder les personnes et les biens
- protéger l'environnement

Je vous laisse maintenant découvrir ce document et vous invite à le conserver précieusement. Dans le domaine des risques majeurs susceptibles de nuire à la population, notre mission est de donner la priorité à l'information préventive en étant convaincu que c'est la meilleure façon d'appréhender ces risques.

**Le Maire**

*L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en oeuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le Maire doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.*

# Inondation

*L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

Meysse est concernée par le risque d'inondation via le Rhône, Le Lavezon et ses ruisseaux. Elle est inscrite dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé le 27 février 2018.

Les secteurs potentiellement touchés sont les Lavandières, les Ribes et la zone de Ruben.



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site Vigicrues.
- Préparez un équipement de 1ère nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche...)
- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Obturez les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations.
- Mettez à l'abri les meubles, objets et produits.

### PENDANT

- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Réfugiez vous en hauteur et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques...)
- Informez-vous et respectez les consignes des secours.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- N'appellez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

### APRÈS

- Aérez, désinfectez et faites sécher les pièces de votre habitat.
- Chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- Rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.



# Mouvement de terrain

*Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.*

*Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :*

- *Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.*
- *Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune recense sur son territoire 5 mouvements de terrain qui sont des glissements de terrain et une érosion de berges, notamment près de la route départementale D2. De plus, elle est aussi concernée par le retrait et le gonflement des argiles. Le centre-ville en remontant jusqu'au poste EDF de Coulange est en aléa fort tandis que l'ouest de la commune est en aléa moyen.

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Avant la construction de votre maison, renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols.
- Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs: fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés, écoulements anormaux d'eau, craquements dans un logement, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus..
- Signalez à la mairie l'apparition d'un fontis (effondrement d'une galerie souterraine), de blocs en surplomb sur une falaise ou désolidarisés sur une paroi.

### PENDANT

- Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.
- Eloignez-vous des bâtiments.
- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'empruntez pas l'ascenseur.

**En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un "obstacle" (rocher, arbre)**

### APRÈS

- Ne vous approchez pas d'un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts.
- Empêchez l'accès du public.
- Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.

# Feu de forêts

*On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

Le territoire communal de Meysse présente de nombreux espaces boisés, notamment la forêt domaniale de Barrès d'environ 500 ha.

La majeure partie des zones boisées ne compte pas d'habitation. Les zones sensibles sont les maisons se situant au niveau des quartiers de Coulange (avec le poste EDF), Chanaud nord, Bouvier, Ribes, Freydières, les Marinas et les Cheynets.

En cas de départ d'incendie, ces zones peuvent être impactées et plusieurs routes peuvent être coupées.



## L E S B O N S R É F L E X E S

### AVANT

- Débroussailliez et repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoyez des moyens d'arrosage
- Préparez l'équipement nécessaires (médicaments, papiers d'identité, lampe...)

### PENDANT

#### **Si vous êtes témoin d'un départ de feu :**

- Informez les pompiers avec calme et précision.
- Abritez-vous en fuyant dos au feu et dos au vent.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.

#### **Si vous êtes en voiture :**

- Ne pas sortir.
- Dirigez-vous, si possible, vers une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être repéré.)

#### **Votre habitation reste votre meilleure protection :**

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Calfeutrez avec du linge humide, les volets, portes, fenêtres et aérations.
- Eloignez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...) et fermez les bouteilles de gaz.
- Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers.
- Evitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux.

### APRÈS

- Eteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment.
- Inspectez votre propriété et votre habitation (braises, fumées...).

# Séisme

*Un séisme correspond à une fracturation, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune de Meysse est recensée en zone sismique de niveau 3 (aléa modéré).

Plusieurs évènements sismiques ont déjà été ressentis sur la commune dont celui du 11/11/2019 qui a entraîné un arrêté de catastrophes naturelles le 13/01/2020.



## L E S B O N S R É F L E X E S

### AVANT

- Repérez les points de coupure du gaz, eau et électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- Préparez un plan de regroupement familial.

### PENDANT

#### **Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment :**

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides (éloignez-vous des fenêtres).
- Sortez uniquement si vous êtes au rez-de-chaussée.

#### **Si vous vous trouvez à l'extérieur :**

- Eloignez-vous des bâtiments.
- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.

#### **Si vous êtes en voiture :**

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres.
- Ne descendez pas avant la fin des secousses.

**Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques**

### APRÈS

- Sortez rapidement et avec précaution du bâtiment.
- Restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- N'empruntez pas l'ascenseur.
- Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme, ni d'étincelle.

# Phénomènes météorologiques

*Les intempéries sont des perturbations météorologiques. Elles se présentent sous plusieurs formes : tempêtes générant des vents dépassants 89 km/h ; fortes précipitations ; orages ; chutes de neige abondantes.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

De par leur nature, les chutes de neige et les tempêtes peuvent impacter tout le territoire. En cas d'évènements climatiques, de nombreuses routes peuvent être coupées.

Meysse recense un arrêté de catastrophes naturelles liés à des tempêtes importantes en novembre 1982.



## L E S B O N S R É F L E X E S

### AVANT

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigilance.meteofrance](http://Vigilance.meteofrance).
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur puis fermez les portes et volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Eloignez-vous des bords de mer et lacs.
- Arrêtez les chantiers et rassemblez le personnel.
- Préparez votre véhicule en conséquence (pneus hiver...)

### PENDANT

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité.
- Si vous êtes en voiture, roulez doucement.
- Ne vous gardez pas sur les voies de circulation pour faciliter le passage des secours..

### APRÈS

- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Coupez les branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.
- Salez et déneigez le trottoir bordant votre domicile.



# Transport de matières dangereuses

*Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

Ce risque est susceptible de se produire, ou d'avoir un impact, sur l'ensemble des routes communales; notamment la RD2 et RD86.

La commune utilise aussi la voie ferrée et la voie fluviale pour transporter des matières dangereuses.



## L E S B O N S R É F L E X E S

### AVANT

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport.
- Informez-vous des dispositifs d'alerte.

### PENDANT

#### **Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :**

- Protégez sans mettre en danger.
- Balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- Donnez l'alerte en précisant le lieu, transport, nombre de victimes et nature du sinistre.

#### **En cas de fuite de produit :**

- N'entrez pas en contact avec le produit.
- En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, portes et fenêtres.
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme, ni d'étincelle.

### APRÈS

- A la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

# Risque nucléaire

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune est soumise au risque nucléaire du fait de l'implantation de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas-Meysse. Son territoire se situe donc dans les rayons de 2 et 5km autour de la centrale.

Cette dernière fait l'objet d'un plan préfectoral, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'assurer la protection des populations.



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Renseignez-vous sur la fréquence radio qui diffusera les messages.
- Informez-vous du signal d'alerte et des consignes de sécurité :

#### Signal d'alerte



*son modulé*

Lancement de l'alerte par les sirènes

#### Signal de fin d'alerte



30 sec

*son continu*

Fin de l'alerte par les sirènes

### PENDANT

- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, portes et fenêtres.
- Arrêtez la ventilation et bouchez les entrées d'air.
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités et évacuez exclusivement sur demande.

### APRÈS

- Ne touchez pas aux objets extérieurs.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation de produits frais et l'administration éventuelle de pastille d'iode.

# Risque industriel

*Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune de Meysse ne recense pas d'installation classée pour l'environnement (ICPE). Cependant, à proximité du nord de Meysse, sur la commune de Cruas, se trouvent plusieurs autres ICPE qui pourraient avoir un impact en cas d'incident.

Ces installations sont cependant encadrées par des réglementations nationales et européennes et contrôlées régulièrement par les services de l'Etat.



## L E S B O N S R É F L E X E S

### AVANT

- Préparez l'équipement nécessaires (médicaments, papiers d'identité, lampe...)
- Informez-vous du signal d'alerte.

### PENDANT

#### **Si vous êtes témoin :**

- Donnez l'alerte en précisant le lieu, transport, nombre de victimes et nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

#### **Si un nuage toxique vient vers vous :**

- Abritez-vous en fuyant dos au vent.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.

#### **Si les services de secours vous demandent de vous mettre à l'abri :**

- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, portes et fenêtres.
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme, ni d'étincelle.

### APRÈS

- A la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

# Rupture de barrage

*Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion. Celle-ci engendre l'élévation brutale du niveau de l'eau en aval, voire un gigantesque torrent.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune de Meysse est recensée par le DDRM comme étant exposée au risque de rupture du Barrage de Vouglans (Jura) qui pourrait provoquer une montée importante des eaux. Elle n'est cependant pas soumise à un Plan Particulier d'Intervention.

Les barrages sont cependant surveillés constamment et contrôlés régulièrement par les services de l'Etat (DREAL).



## L E S B O N S R É F L E X E S

### AVANT

- Informez-vous du signal d'alerte.
- Identifiez les points hauts sur lesquels vous réfugier.

### PENDANT

- Gagnez le plus rapidement possible le point haut le plus proche.
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques...)
- Informez-vous et respectez les consignes des secours.
- N'appellez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

### APRÈS

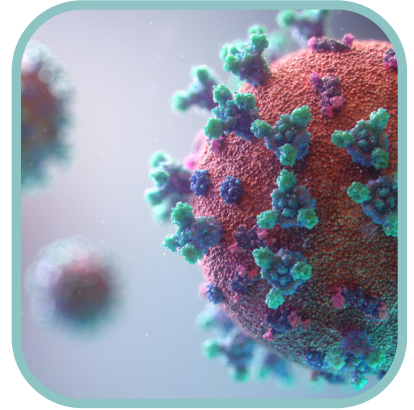
- Aérez, désinfectez et faites sécher les pièces de votre habitat.
- Chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- Rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

# Pandémie grippale

*Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.*

## MA COMMUNE FACE AU RISQUE

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'être humain.



La plan national de prévention et de lutte "Pandémie grippale" a été actualisé en 2011.

## LES BONS RÉFLEXES



Lavez vous les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude ou  
dans un mouchoir



Le port du masque  
peut être nécessaire  
en complément



Utiliser des mouchoirs à  
usage unique et les jeter  
dans une poubelle



Ne pas serrer la  
main, arrêter les  
embrassades



Eviter les  
rassemblements,  
limiter les contacts



# Plan vigipirate

*Relevant du Premier ministre, ce plan est un outil du dispositif français contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux : l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens ; à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.*



## S O N O B J E C T I F

- Restez vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aidez le travail des service d'ordre en facilitant les contrôles lors des entrées sur certains sites.
- Suivez les consignes des services d'ordre et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

# Kit d'urgence en situation de crise

*Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.*

**Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès**

## C O N T E N U D U K I T

 <p><b>EAU</b> Six litres par personne en petites bouteilles</p>	 <p><b>OUTILS DE BASE</b> Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...</p>	 <p><b>NOURRITURE DE SECOURS</b> consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.</p>	 <p><b>LAMPE DE POCHE</b> avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)</p>
 <p><b>BOUGIES</b> avec allumettes ou briquet</p>	 <p><b>RADIO</b> avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle</p>	 <p><b>UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON</b> pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite</p>	 <p><b>UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE</b> pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route</p>
 <p><b>TROUSSE MÉDICALE</b> de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours</p>	 <p><b>VOS PAPIERS D'IDENTITÉ</b> ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité</p>	 <p><b>UN TÉLÉPHONE PORTABLE</b> avec batterie chargée</p>	 <p><b>ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT</b></p>

## PENSEZ ÉGALEMENT À

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos...  
Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps.
- Un sac plastique pour protéger des objets de valeur et papiers importants

## EN SAVOIR PLUS

consultez le site internet du gouvernement :  
[www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence](http://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence)

# Rappel des bons réflexes

## RISQUES NATURELS

### Inondation

- Réfugiez-vous en hauteur
- Prévoyez de l'eau potable et de la nourriture
- Obturez les entrées d'eau
- N'utilisez pas les équipements électriques
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture



### Feu de forêts

- Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent
- Calfeutrez avec du linge humide
- Fermez les bouteilles de gaz
- Ouvrez le portail du terrain
- Ne sortez pas



### Mouvement de terrain

- Signalez toutes apparitions d'anomalies
- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Eloignez-vous des bâtiments
- N'empruntez pas l'ascenseur
- Ne vous approchez pas des dommages



### Séisme

- En intérieur, Abritez-vous
- En extérieur, éloignez-vous des bâtiments
- En voiture, arrêtez-vous et ne sortez pas
- Ne restez pas sous des fils électriques
- Ne vous approchez pas des dommages



### Phénomènes météorologiques

- Rentrez les objets sensibles
- Gagnez un abri en dur
- Fermez les portes et volets
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité
- Faites attention aux fils électriques



## RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Transport de matières dangereuses

- Alertez précisément
- Fuyez et gagnez l'abri le plus proche
- Restez confiné et suivez les consignes
- N'entrez pas en contact avec le produit
- Ne fumez pas, évitez flamme et étincelle



### Risque nucléaire

- Gagnez l'abri le plus proche
- Fermez les portes et les fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité
- Prenez de l'iode uniquement si administré
- Ne touchez pas aux objets extérieurs



## AUTRES RISQUES

### Risque industriel

- Fuyez dos au vent
- Gagnez l'abri le plus proche
- Fermez les portes et les fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne fumez pas, évitez flamme et étincelle



### Rupture de barrage

- Identifiez les points de regroupement
- Evacuez et gagnez les points hauts
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'utilisez pas les équipements électriques
- Ne consommez pas l'eau sans autorisation

